

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON
DU 14 MARS 2017 EN MAIRIE DE RIEC SUR BELON

Le Comité du Syndicat Intercommunal du Port du Belon, légalement convoqué, s'est réuni sur convocation de la Présidente, le 14 mars 2017 à 18 heures en mairie de Riec sur Belon.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Anita OLLIVIER, Présidente ; Mesdames Liliane MASSE, déléguée titulaire de la commune de Riec-sur-Belon ; Monsieur Joseph MAQUET, délégué titulaire de la commune de Moëlan sur Mer ; Madame Véronique MELIN, déléguée suppléante de la commune de Moëlan sur Mer.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Pascale NEDELLEC, déléguée titulaire de la commune de Moëlan sur Mer ; Christine LANDREIN et Daniel HAMON, délégués suppléants de la commune de Moëlan sur Mer ; Laurette ANDRIEUX, déléguée titulaire de la commune de Riec-sur-Belon ; Messieurs Jean-Paul GUYADER, délégué titulaire de la commune de Riec sur Belon . Madame Adeline LE MAOUT et Messieurs Didier CADO Vincent PRUVOST, délégués suppléants de la commune de Riec sur Belon.

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

I. Débat d'orientation budgétaire

La Présidente, Anita OLLIVIER, présente le DOB 2017.

Fonctionnement

Les tarifs du port du Belon pour l'année 2017 sont identiques à ceux de 2016.

Les redevances des mouillages 2017 sont estimées à 75 000 €. Il est à noter que les mouillages transformés en public côté Riec et Porz-Couric seront facturés en mouillages publics en 2017.

Investissement

Les investissements dans le cadre de l'ADAP sont estimés à 44 100 € TTC tout compris.

Le montant de la réhabilitation de la cale professionnelle est estimé à 107 000 € HT.

Le montant pour la pose de barrières pour accéder aux cales est de l'ordre de 20 000 €.

L'enlèvement de la vase de la petite cale est de 5 000 € et le déplacement du « réseau eau » pour l'installation d'un point d'eau à côté de l'étal pour le rinçage des bateaux est estimé à 7 000 €.

Sur la ligne de mouillage du Gorgen, il reste 8 mouillages à transformer en mouillage à ouvrage public. Le montant serait de 6 990 € HT.

Le Comité Syndical

Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017.

II Questions diverses

Les membres n'ont pas de questions diverses néanmoins Joseph MAQUET souhaite voir le plan d'aménagement du rez de chaussée de la maison du marin.

Séance levée à 18 heures 40.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente du SI du port du Bélon
Anita OLLIVIER

